



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2019-13

NOMINATION DE LA RÉFÉRENTE « RACISME ET ANTISÉMITISME »

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le plan national 2018-2020 de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;

ARRÊTE

Article 1 : Mme Charlotte Quelin est nommée référente « Racisme et antisémitisme ». Les missions sont définies dans une lettre de mission et comportent notamment :

- Être l'interlocutrice des étudiants ou agents confrontés à une situation de racisme ;
- Mettre à disposition de la communauté des outils et ressources sur les questions de racisme et d'antisémitisme
- Représenter l'établissement au sein du réseau national des référents animé par le ministère

Article 2 : Cette désignation est valable pour une durée de 3 ans et renouvelable par accord exprès de l'intéressée et du directeur de l'IEP.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12 avril 2019
Le Directeur
Renaud PAYRE